

Commune de Pignans



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Extrait du registre des arrêtés du 31 Juillet 2023

ARRÊTE N° 369/2023
PORTANT MESURES DE SECURITE COMPLEMENTAIRES POUR PIGNANS PLAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-2 et suivants
Vu le Code de la Voirie routière
Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, L.352-1 à L.352-3
Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R.221-6
Vu l'arrêté n°252/2023 portant ouverture et règlement intérieur du site PIGNANS PLAGE

Considérant qu'en raison du récent accident survenu à Saint-Maximin, il convient de compléter le règlement intérieur du site PIGNANS PLAGE afin de préciser les mesures de sécurité qui s'appliquent concernant les structures gonflables.

ARRETE

Article 1 : En cas de vent ou rafales supérieures ou égales à 38km/h, les structures gonflables du site sont strictement fermées au public.

Article 2 :

Les agents sur place sont chargés de mesurer les conditions météorologiques toutes les heures et les inscrire sur le registre de sécurité.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché à l'entrée du site et consultable en mairie.

Fait à Pignans, Le 31 Juillet 2023

Monsieur le Maire

Fernand BRUN



- Monsieur le Directeur Général des services
- Monsieur le Capitaine de la Communauté de
Brigade de Gendarmerie du Luc/GONFARON
- Monsieur le Responsable du service Police
Municipale
- Monsieur le Chef de secours territorialement
compétent